

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

---

29 AVRIL 1999

---

PROPOSITION DE RESOLUTION

CONCERNANT LE PROJET DE DECRET  
DETERMINANT LES MODALITES D'AGREMENT ET DE SUBVENTIONNEMENT  
DES MAISONS DE JEUNES, CENTRES DE RENCONTRES ET D'HEBERGEMENT  
ET CENTRES LOCAUX D'INFORMATION DES JEUNES  
DEPOSEE PAR MME **FOUCART**, MM. **ANTOINE**, **CHERON**, **SANTKIN**,  
**DUCARME**, **BARBEAUX**, MME **MARECHAL** ET M. **WAHL**

---

## PROPOSITION DE RESOLUTION

### CONCERNANT LE PROJET DE DECRET DETERMINANT LES MODALITES D'AGREMENT ET DE SUBVENTIONNEMENT DES MAISONS DE JEUNES, CENTRES DE RENCONTRES ET D'HEBERGEMENT ET CENTRES LOCAUX D'INFORMATION DES JEUNES

---

— Vu le dépôt du projet de décret par le Gouvernement en cette fin de législature;

— Considérant que les concertations avec les différents interlocuteurs du secteur ont été relativement longues mais très constructives;

— Considérant l'impossibilité technique, due au calendrier des séances, de discuter valablement ce projet de décret, comportant 88 articles, en commission de la Culture et en séance publique avant la fin des travaux parlementaires;

— Considérant, à la suite des négociations menées, que le secteur concerné exprime, très largement, la demande de voir aboutir le projet de décret;

Le Parlement de la Communauté française s'engage à examiner, dès l'installation du Parlement, un cadre légal organisant les modalités d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres locaux d'information des jeunes.

S. FOUCART.  
A. ANTOINE.  
M. CHERON.  
J. SANTKIN.  
D. DUCARME.  
M. BARBEAUX.  
N. MARECHAL.  
J.P. WAHL.